

Montreuil, le 15 octobre 2026 – Communiqué de la Fédération CGT des services publics

Alors La Fédération CGT Services Publics entendue au Sénat sur le projet de loi « Protection de l'enfance » dans le cadre d'une table ronde avec divers·e représentant·es des assistant·es familiaux·ales.

Les camarades du groupe de travail Assfam ont représenté la Fédération lors de l'audition menée par les sénateur·rices Brigitte Bourguignon et Jean Sol sur le projet de loi « Protection de l'enfance » et notamment les articles relatifs à l'agrément et les évolutions prévues à ce niveau dans le texte.

Cette rencontre a permis de réaffirmer nos revendications pour les assistant·es familiaux·ales et également de dénoncer une fois de plus les propositions qui visent à favoriser l'attractivité du métier d'Assfam mais qui, dans les faits, nient le niveau de compétences et l'investissement requis pour exercer cette mission si délicate.

Ainsi, le texte met en avant le projet d'un agrément spécifiquement dédié au relais et réaffirme ainsi l'ambition de développer l'activité à temps partiel, alors que la mise en place de relais, déjà effective, ne nécessite pas un agrément spécifique et fait partie intégrante de l'activité d'assistant·e familial·e. De plus, le texte porte la volonté de développer les tiers bénévoles et tiers dignes de confiance comme mode d'accueil, ce qui force à penser que cette forme d'agrément a pour finalité de modifier profondément le métier.

Cette position est paradoxale alors que, depuis des années, l'accent est mis sur la professionnalisation des Assfams. Leur métier est aujourd'hui envisagé comme une activité qui pourrait être ACCESSOIRE !

Les assistant·es familiaux·ales sont des professionnel·les et ne font pas du baby-sitting ! Connaître le métier dans sa pratique quotidienne, institutionnelle et ses enjeux permettrait d'être au plus proche des attentes des collègues et de promouvoir le métier.

Sécuriser leur statut, leur apporter des garanties sur le plan de la rémunération et de la carrière, c'est apporter la stabilité dont les enfants confiés ont également besoin ! Les mineurs accueillis doivent pouvoir bénéficier de la disponibilité d'un·e adulte référent·e et engagé·e !

La CGT a toujours porté des revendications telles que :

- Le statut de la fonction publique et, dans l'attente, à minima, l'application de l'ensemble des dispositions relatives aux contractuel·les pour les assistant·es familiaux·ales.
- L'amélioration des conditions de travail et de rémunération.
- Une réelle place de professionnel·les au sein des équipes dédiées à l'accompagnement des enfants.

La CGT réaffirmera à tous les niveaux la défense de vos revendications.